



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 janvier 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 décembre 2018, à 15 heures

Président : M. Pedraza Torres (Vice-Président) (Colombie)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Sene

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(suite)

*Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal
2018-2019*

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux
missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)*

*Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux
processus politiques et autres missions*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Bird (Australie), M. Pedraza Torres (Colombie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493 et A/73/625)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite) (A/73/352, A/73/352/Corr.1 et A/73/498)

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions (A/73/352/Add.3 et A/73/498/Add.3)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur par intérim), présentant le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493), dit que ce rapport a principalement pour objet d'indiquer les ajustements dictés, à la fin de la première année de l'exercice biennal, par les fluctuations des taux d'inflation, des taux de change, des coûts standard et des taux de vacance de postes utilisés dans le calcul des crédits initialement ouverts. Le rapport tient compte des décisions des organes directeurs et des dépenses imprévues et extraordinaires.

2. Aux chapitres des dépenses, les prévisions révisées se traduisent par une augmentation de 159,8 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale. Cette augmentation comprend des autorisations d'engagement de dépenses approuvées par l'Assemblée générale à hauteur de 23,4 millions de dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et 136,4 millions de dollars qui correspondent à l'actualisation des coûts, dont 83 millions résultant des taux de vacance moyens actualisés. Aux chapitres des recettes, le montant révisé s'élève à 554,9 millions de dollars, soit une augmentation de 2,6 millions.

3. Il est proposé dans le rapport d'ajuster le montant du Fonds de roulement et de reconstituer les ressources du Compte spécial compte tenu de la détérioration constante de la situation en ce qui concerne la disponibilité de réserves de trésorerie pour faire face à ses obligations financières en temps voulu. Ces mesures ont été jugées nécessaires pour atténuer le risque que l'exécution des programmes soit freinée par le manque de liquidités.

4. Dans le rapport, il est également proposé d'adapter la méthode d'actualisation des coûts du Centre du

commerce international afin d'assurer la synchronisation avec les processus budgétaires des deux organisations mères, à savoir l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. L'orateur rappelle que, dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a convenu que, s'agissant du budget-programme annuel pour 2020, le montant du fonds de réserve devrait être proposé dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019. Le Secrétaire général propose que ce montant soit fixé à 0,75 % de la moitié du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019.

5. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/352 et A/73/352/Corr.1), l'orateur dit que le montant total des ressources demandées pour les 37 missions politiques spéciales visées dans le rapport s'établit à 665,5 millions de dollars et qu'il comprend les ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

6. Après la publication de ce rapport, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, avec effet au 16 décembre 2018, et de créer un Groupe d'experts sur la Somalie, portant à 663,3 millions de dollars le total des ressources demandées pour les 36 autres missions. Les ressources demandées pour 2019 au titre du nouveau Groupe d'experts sur la Somalie seront présentées à la Commission durant la première partie de la reprise de la session.

7. Il est proposé de porter à 3 983 les effectifs civils pour les 36 missions, soit 158 postes supplémentaires. Cette augmentation s'explique principalement par la création de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et par les augmentations nettes pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

8. Comme précédemment, les propositions budgétaires ont été organisées en trois groupes thématiques, tandis que les budgets de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ont été présentés dans des additifs distincts. Le projet de budget concernant l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, au titre du groupe thématique II, a été soumis dans un additif distinct (A/73/352/Add.6) et présenté à la 23^e séance de la Commission. Des efforts continuent d'être faits pour améliorer la structure et la présentation des budgets des missions politiques spéciales,

notamment en ce qui concerne les informations sur les taux de conformité avec le principe selon lequel les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance et le nombre de postes d'appui financés par ces budgets.

9. L'Assemblée générale est invitée à approuver les budgets des 36 missions politiques spéciales pour 2019, soit un montant total de 663,3 millions de dollars, y compris la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). En outre, elle est priée d'approuver une imputation d'un montant de 476,1 millions de dollars, correspondant au solde non utilisé des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019.

10. L'Assemblée générale est également priée d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 194 millions de dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, en tenant compte du montant estimatif du dépassement de crédits s'élevant à 6,8 millions de dollars pour 37 missions en 2018. Elle est enfin priée d'ouvrir un crédit de 12,7 millions de dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

11. Présentant les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique III (A/73/352/Add.3), l'orateur dit que les prévisions pour 2019 concernant les neuf missions politiques spéciales appartenant au groupe III s'élèvent à 302,3 millions de dollars, soit une augmentation de 9,8 millions par rapport au montant approuvé pour 2018. Cette augmentation globale est principalement imputable à deux missions, la MANUSOM et la MANUL, essentiellement en raison de l'augmentation des dépenses de personnel du fait de l'application de taux de vacance moins élevés en 2019 et de la proposition de création de nouveaux postes à la MANUSOM, à la MANUL et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Compte tenu du dépassement de crédits de 1,4 million de dollars prévu en 2018, l'Assemblée générale est priée d'approuver les ressources supplémentaires nettes nécessaires pour les neuf missions à hauteur de 303,7 millions de dollars.

12. **M. Sene** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/625), dit que les prévisions de dépenses révisées aux chapitres des dépenses s'élèvent à 5,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 3 % par rapport au montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale, tandis qu'aux chapitres des recettes elles s'élèvent à 554,9 millions de dollars, soit une augmentation de 0,5 % par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice biennal.

13. En ce qui concerne les montants demandés au chapitre 8 (Affaires juridiques), notamment pour la subvention destinée aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour 2018, le Comité consultatif note que le montant des contributions volontaires reçues ajouté au montant de la subvention correspondent quasiment au montant du budget approuvé au 30 septembre 2018. Il compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées à l'Assemblée générale. Si le montant de ces contributions pour 2018 venait à dépasser les besoins budgétaires, le montant excédentaire devrait être reversé aux États Membres.

14. En ce qui concerne la diminution des recettes tirées des services destinés au public, le Comité consultatif rappelle qu'il serait peut-être utile d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pourraient générer des recettes. Cet examen pourrait être élargi à la vente des publications et aux visites guidées au Siège.

15. En ce qui concerne les propositions formulées par le Secrétaire général visant à accroître le Fonds de roulement et à transférer les soldes disponibles au Compte spécial, le Comité consultatif estime que le rapport dans lequel elles sont présentées (A/73/493) ne montre pas suffisamment que l'Organisation connaît des problèmes persistants de trésorerie ; il se prononce donc contre ces propositions. Il recommande néanmoins d'approuver les procédures révisées d'actualisation des coûts révisés du Centre du commerce international et la proposition tendant à maintenir le montant du fonds de réserve pour 2020 à 0,75 % de la moitié du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019.

16. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/498), l'orateur dit que ce rapport porte sur les prévisions de dépenses globales du Secrétaire général pour les missions politiques spéciales et sur des questions d'ordre général. Le Secrétaire général ayant indiqué les ressources nécessaires pour chaque mission politique spéciale dans des additifs à son rapport principal (A/73/352/Add.1, A/73/352/Add.2, A/73/352/Add.3, A/73/352/Add.4, A/73/352/Add.5 et A/73/352/Add.6), le Comité consultatif a formulé en conséquence des recommandations spécifiques sur ces ressources dans ses rapports correspondants (A/73/498/Add.1, A/73/498/Add.2, A/73/498/Add.3, A/73/498/Add.4, A/73/498/Add.5 et A/73/498/Add.6).

17. Le mandat d'une mission ayant pris fin, les prévisions de dépenses pour 2019 concernent 36 missions, et non 37. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a faites dans ses rapports correspondants.

18. En ce qui concerne le montant de 1 109,6 millions de dollars prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre des missions politiques spéciales, des crédits supplémentaires de 194 millions de dollars ont été demandés. Rappelant les gains d'efficacité envisagés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal, le Comité consultatif note qu'aucun gain n'a été signalé dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2019. Le Comité consultatif sait que le financement des missions politiques spéciales au cours d'un exercice biennal est assujéti aux décisions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité s'agissant de l'établissement ou du renouvellement des mandats. Il estime néanmoins que, au vu de l'expérience passée, il n'est pas possible d'établir des prévisions précises. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour présenter des prévisions budgétaires plus précises pour les missions politiques spéciales au moment de la mise en place du budget-programme annuel pour 2020.

19. Le montant total des ressources demandées pour 2019 s'élève à 663,3 millions de dollars, soit une augmentation de 27,9 millions de dollars (4,4 %) par rapport au montant total des crédits approuvés pour 2018. Le Comité consultatif note qu'abstraction faite du montant des ressources demandées pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, soit 21,5 millions de dollars, les ressources nécessaires au titre des missions reconduites s'élèveront à 641,8 millions de dollars, soit une augmentation de 6,4 millions de dollars (1 %).

20. Pour ce qui concerne les effectifs nécessaires, une augmentation globale de 158 postes (4,1 %) a été proposée pour les 36 missions. Si l'on exclut les 135 postes proposés pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, il y a une augmentation de 23 postes pour les missions reconduites. S'agissant de l'affectation temporaire de membres du personnel à des postes vacants de rang supérieur, qui donne lieu au versement d'indemnités de fonctions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2018, 38 affectations de ce type concernaient des missions politiques spéciales. Il compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions.

21. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations relatives aux prévisions de dépenses opérationnelles pour chaque mission en 2019 dans ses rapports correspondants. Ces observations et recommandations portent sur l'emploi des services de consultants, les voyages, les installations et infrastructures et les transports terrestres.

22. Le Comité consultatif a examiné la question de la budgétisation des coûts afférents aux postes de coordonnateurs résidents qui exercent également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et aux capacités d'appui connexes dans six missions politiques spéciales. Le système redynamisé des coordonnateurs résidents a été établi récemment, il ne s'oppose pas aux ressources proposées pour 2019 pour ces missions. Il recommande cependant à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner les arrangements proposés concernant ces missions afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions de la résolution 72/279. En outre, il compte qu'une démarche cohérente sera adoptée s'agissant de ces postes dans les opérations de maintien de la paix concernées.

23. Quant aux propositions du Secrétaire général relatives à la prestation de services et aux modalités de financement du Bureau d'appui commun de Koweït et du Centre de services régional d'Entebbe pour 2019, le Comité consultatif a été informé que les propositions relatives au Centre de services régional ne venaient pas remettre en question la possibilité de créer des centres mondiaux de services partagés dans le contexte des propositions que pourrait faire le Secrétaire général en ce qui concerne le dispositif de prestation de services centralisée. Il continue donc de considérer que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale. S'il ne s'oppose pas aux propositions, il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par l'Assemblée.

24. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2019 relevant du groupe thématique III (A/73/498/Add.3), l'orateur dit que le Comité recommande que les effectifs demandés par le Secrétaire général pour les neuf missions relevant du groupe III soient approuvés. Il compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que le recrutement aux postes actuellement occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions sera rapidement achevé. Tout en prenant note de l'appui que le Centre de services régional d'Entebbe fournira aux quatre missions politiques spéciales basées en Afrique, il rappelle que tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par l'Assemblée générale.

25. Le Comité consultatif prend note de la proposition tendant à créer une cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Il compte que le Secrétaire général fournira des informations supplémentaires à l'Assemblée générale en ce qui concerne la relation entre le mandat actuel et le renforcement de cette cellule. Il compte également que le

Secrétaire général informera l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera son rapport, des décisions prises par le Conseil de sécurité au sujet de l'évaluation de la mission et de ses incidences financières.

26. En ce qui concerne les effectifs nécessaires, pour la MANUSOM, le Secrétaire général a proposé de transformer 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes réguliers. Le Comité consultatif recommande l'approbation de 12 de ces postes et la suppression des 5 autres, vacants. De façon générale, il convient d'examiner régulièrement en quoi les postes vacants demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils sont vacants depuis au moins deux ans. Ainsi, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de supprimer deux postes à la MANUL.

27. Le Comité consultatif recommande également de réduire les ressources demandées au titre des consultants en ce qui concerne la MANUSOM, soit 44 600 dollars, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, soit 25 900 dollars. S'il peut être nécessaire de faire appel à des consultants afin de bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif réaffirme que cette pratique doit se limiter au strict minimum.

28. Le Comité consultatif recommande de réduire les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures pour la MANUSOM, soit 506 600 dollars, et pour la MANUL, soit 750 000 dollars. En ce qui concerne la location de locaux par la MANUL, le Comité consultatif estime qu'il convient de s'employer davantage à améliorer l'exactitude des projets de budget. Il peut y avoir d'autres possibilités de partage du coût des services communs avec les organismes, fonds et programmes qui préféreront être hébergés dans le complexe de la MANUL.

29. S'agissant des voyages, le Comité consultatif est préoccupé par le fait que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion ne sont encore guère respectées et espère que les mesures nécessaires seront prises afin qu'elles le soient davantage. Il recommande de réduire de 438 000 dollars les crédits demandés au titre des voyages pour les missions relevant du groupe thématique III.

30. **M. Ahmed** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les rapports sur l'exécution du budget constituent un point de référence particulièrement important dans le processus budgétaire. Le Groupe souligne qu'il importe de respecter le processus budgétaire tel que celui-ci a été fixé dans les résolutions [41/213](#), [42/211](#) et [48/228](#) de l'Assemblée générale et confirmé dans de nombreuses autres, dont la résolution [72/266](#) A. Aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans que

l'Assemblée générale l'ait préalablement examinée et approuvée.

31. Le Groupe prend note des propositions du Secrétaire général concernant le Fonds de roulement et le Compte spécial. Bien que la situation de trésorerie de l'Organisation doive être suivie de près, il incombe collectivement aux États Membres de verser l'intégralité de leurs contributions dans les délais et sans conditions. Les États Membres doivent fournir à l'Organisation des ressources suffisantes pour exécuter les mandats.

32. Les économies sur les frais de location résultant de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent être dûment prises en compte dans les futurs rapports d'exécution. Le Groupe examinera les mesures prises par le Secrétaire général en 2018 pour reporter temporairement certaines dépenses en raison de déficits de trésorerie croissants. Le budget ordinaire doit prévoir des ressources suffisantes à l'exécution de tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation.

33. **M^{me} Nalwanga** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, par l'alerte rapide, la médiation, la diplomatie préventive, l'appui électoral, les bons offices et les efforts de consolidation de la paix. De nombreuses missions travaillent dans des situations de conflit actif ou d'après-conflit, et dans des circonstances où la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et les activités extrémistes sont les principaux moteurs d'instabilité. En conséquence, les missions doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente.

34. Le Groupe prend note des ressources proposées pour 2019 au titre des neuf missions relevant du groupe thématique III, y compris de celles concernant les effectifs supplémentaires et les consultants pour la nouvelle cellule de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée rattachée au BINUGBIS ; le soutien accru pendant la période précédant les élections en Somalie ; l'appui à la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, aux activités de mission à Tripoli et à Benghazi, et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Il appuie les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs et demande des informations supplémentaires sur les besoins des missions. D'autres questions clefs telles que les postes vacants, le recours à des consultants, les dépenses courantes pour les infrastructures et les ressources nécessaires aux voyages, seront examinées de près.

35. De plus, le Groupe prend note de l'expiration du mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ; de la nomination d'une Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar ; de la nomination

d'un Conseiller spécial à la tête de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ; de la création d'un Groupe d'experts sur la Somalie ; de l'extension du domaine de compétence de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud à la région de la Corne de l'Afrique ; de la création de postes supplémentaires dans le système des coordonnateurs résidents.

36. Le Groupe note que le montant des ressources nécessaires au financement des 36 missions politiques spéciales reconduites pour 2019 est estimé à 663,3 millions de dollars, soit 187,2 millions de plus que le solde inutilisé de 476,1 millions de dollars. Rappelant que le montant prévu pour l'ensemble des missions politiques pour l'exercice biennal comprend une réduction de 14,8 millions de dollars en raison des gains d'efficacité prévus au titre de la mise en place d'Umoja, l'oratrice dit que, lors de consultations, le Groupe demandera des informations supplémentaires sur ces gains et sur les incidences des nouvelles ressources nécessaires sur le projet de budget global. Elle relève que le montant estimatif des ressources nécessaires pour les missions actuelles ne dépasse le budget approuvé que de 6,4 millions de dollars, chiffre qui s'explique principalement par la baisse des taux de vacance. Le Groupe examinera la tendance consistant à dépasser les ratios fixés pour la dotation en véhicules, en ordinateurs et en matériel informatique de rechange afin de déterminer des gains d'efficacité.

37. Le Groupe prend note des 39 postes de soutien proposés pour 2019 et des propositions visant à continuer de fournir des services de soutien aux missions depuis le Siège, le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït.

38. Le Groupe se dit encouragé par le niveau de collaboration entre les missions politiques spéciales, en particulier celles basées en Afrique, et les organisations régionales et sous-régionales, et souligne qu'il importe d'utiliser les connaissances et compétences locales pour renforcer les capacités nationales et régionales. Il s'inquiète de la dépendance accrue à l'égard des consultants et des capacités externes ; le recrutement de consultants doit être clairement justifié.

39. **M. Fernández de Soto Valderrama** (Colombie) dit que sa délégation se félicite de la nomination de M. Ruiz-Massieu en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Ses connaissances et son expérience seront des éléments essentiels pour garantir que la Mission puisse continuer à exécuter son mandat, en vue de l'instauration d'une paix stable et durable en Colombie.

40. La délégation colombienne remercie les États Membres de leur engagement en faveur du processus de paix. L'adoption à l'unanimité de la résolution

2435 (2018) du Conseil de sécurité et l'extension du mandat de la Mission permettent de réaffirmer avec vigueur que la Mission a l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Cette extension a été accueillie avec satisfaction par tous les Colombiens, qui s'emploient à instaurer la paix dans leur pays.

41. La Mission continuera de contrôler la mise en application de deux aspects fondamentaux de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, à savoir la réintégration politique, économique et sociale des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection personnelles et collectives pour les ex-combattants ; la mise en place de programmes complets concernant les mesures de sécurité et de protection des communautés et des organisations aux niveaux local et régional.

42. Même si la délégation colombienne se félicite des progrès accomplis jusqu'alors, il reste d'importants obstacles à lever. L'appui politique et financier continu de la communauté internationale est essentiel. L'exécution effective du mandat de la Mission dépend en grande partie de l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes. La délégation colombienne espère que la Commission appuiera pleinement la Mission afin que celle-ci puisse continuer à consolider la paix en Colombie. Le Gouvernement colombien continuera d'œuvrer sans relâche à l'application de l'Accord final.

La séance est levée à 15 h 45.